

MALLOUÉ



LE MOT DU
MAIRE-DÉLÉGUÉ

Les dernières actualités nous informent que les mesures prises par l'Etat pour les budgets 2018 et 2019 ont dégradé le pouvoir d'achat des classes dites modestes et moyennes ; mais les collectivités territoriales subissent aussi une baisse des dotations. Le conseil municipal de Soulevre en Bocage reste prudent sur les dépenses qu'il engage tout en maintenant une dynamique du territoire. Néanmoins, beaucoup de dossiers en cours de réalisation ainsi que

de nouveaux projets d'investissements seront inscrits au budget 2019. Trois concernent plus particulièrement les Mallouins :

Tout d'abord concernant notre commune déléguée nous engagerons en 2019, la réfection de la toiture de la partie centrale de l'église Notre Dame de Malloué.

Ensuite, après concertation des élus des communes historiques du Groupe scolaire de Campeaux, le conseil municipal de Soulevre en Bocage lancera l'extension de l'école de Campeaux afin de créer 2 classes supplémentaires, un local technique et l'agrandissement de la cantine. Cette extension a pour but de fusionner les

deux écoles de Campeaux et La Ferrière-Harang afin de regrouper les classes en un seul site. Le coût prévisionnel de ce projet est de 540 740 € HT et le permis de construire vient d'être déposé.

Enfin, en 2014 les 20 communes historiques de Soulevre en Bocage ont lancé le projet d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant la maîtrise du développement urbain, la préservation des espaces naturels et l'encouragement du développement économique local. Courant mai-Juin 2019, une enquête publique sera ouverte (le ou les lieux seront définis ultérieurement) et permettra notamment aux habitants de s'exprimer sur ce projet PLU. Pour cela, chaque citoyen aura la possibilité et pendant la durée de l'enquête :

- De consulter le dossier PLU
- D'adresser ses observations, ses propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet lors des permanences organisées sur le territoire.

Je vous invite donc à consulter ce dossier quand les dates seront connues.

Dans l'attente, je vous présente à tous ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2019.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Elina, Lou, Méline Durand née le 16/05/2018 à Saint-Lô (50), habitante à l'Eglise Mark, Romain, Pierre, Alain Chartier né le 28/11/2018 à Saint-Lô (50), habitant à La Ferme du Château

MALLOUÉ

L'ÉCOLE OU L'ART DE PRÉPARER LA RENTRÉE SUIVANTE.



6 + 1 - 1 = 6 mais ce n'est pas si simple.

En effet, fonctionner avec 6 classes en 2017/2018 et toujours 6 classes en 2018/2019 peut sembler être la continuité mais cela n'a pas tout à fait été le cas. Voici pourquoi.

Dès le mois de novembre, la directrice d'école doit faire remonter à la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, les effectifs attendus à la rentrée prochaine.

Le nombre d'élèves attendus dépend principalement du départ des CM2 au collège et de l'arrivée des plus jeunes en PS - Petite Section - Pour ces derniers, l'inscription n'est pas encore effectuée par les parents qu'il faut déjà déterminer leur nombre. L'école se base sur les naissances déclarées

par la commune. Mais habiter la commune au moment d'une naissance ne veut pas dire y être encore au moment de l'arrivée de l'enfant à l'école. C'est particulièrement vrai dans notre commune rurale où il peut y avoir de nombreux déménagements parmi les plus jeunes.

Concrètement, la prévision de novembre 2017 a conduit à l'ouverture d'une classe en mai 2018 alors qu'à ce moment là, les effectifs avaient déjà baissé. Cela a été signalé à l'administration qui a maintenu l'ouverture de classe.

Pourtant à la rentrée de septembre 2018, avec un effectif stable par rapport à celui de juin, l'administration a décidé de fermer la classe qu'elle venait tout juste d'ouvrir en avril-mai !

Cette décision de dernière minute, n'a pas permis le meilleur déroulement du début d'année scolaire. Deux enseignantes en maternelle ont dû quitter l'école du jour au lendemain, obligeant les enfants à s'adapter à une nouvelle maîtresse. La commune aurait également pu envisager autrement les emplois du temps des personnels scolaires si l'administration avait anticipé sa décision prise le jour de la rentrée.

VOS ÉLUS COMMUNAUX

Nathalie Desmaisons : Maire déléguée
Serge Cholet : Adjoint au Maire déléguée
René Guillouet, Jane Jordan, Catherine Derriant,
Christian Gillette et Gaëtan Desmaisons :
Conseillers communaux et municipaux.

HORAIRES DE LA MAIRIE



Horaire d'ouverture de la mairie :
chaque lundi de 17h à 18h
Secrétaire : Sylvie LEGENTIL
mairiedemalloue@outlook.fr
Tel : 02.31.67.98.55

GROUPE SCOLAIRE DE RATTACHEMENT

Groupe scolaire de Campeaux
9 rue des Ecoles à Campeaux
14350 Souleuvre en Bocage
Tel 02 31 67 74 70

COLLECTE DES DECHETS



Tous les vendredis sont collectés,

- Les sacs jaunes (Tri sélectif)
- Les ordures ménagères non recyclables.

Pensez à sortir les sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif la veille au soir ou très tôt le matin.

Il est interdit de déposer des ordures ménagères, recyclables ou encombrantes près des conteneurs à verres ou poubelles installés sur notre territoire.

Une commune propre, c'est l'affaire de tous !

CALENDRIER 2019

- Samedi 19 janvier 2019 à 14H30 : Galette des rois
- Samedi 8 juin 2019 à partir de 19h : Repas champêtre
- Dimanche 17 novembre 2019 : Repas des aînés

AFFAIRES COMMUNALES

A la suite des prévisions de travaux sur l'église et ses alentours qui avaient été proposées en septembre 2017, plusieurs rencontres ont été organisées sur place durant l'année 2018, avec les conseillers communaux, le maire de Souleuvre en Bocage et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Normandie), ces rencontres avaient pour objet de :

- Rappeler les travaux réalisés antérieurement
- Réceptionner les travaux réalisés en 2016-2017
- Etablir un nouvel état des lieux
- Programmer les travaux suivants selon les priorités et les recommandations de la DRAC pour 2018-2019 :
 - ☞ La réfection de la couverture de la nef
 - ☞ Réfection ou protection des abats son suite aux infiltrations de fortes pluies
 - ☞ La gestion des eaux pluviales autour de l'église
 - ☞ l'enduit en mortier de chaux dans la sacristie

Eglise :

1. Réfection de la couverture de la nef : Le cabinet d'architecte "Georges Lescop" a été mandaté pour nous accompagner sur ce projet. Les travaux devraient démarrer courant 2019 après réception du permis de construire et de l'appel d'offre. Ces travaux seront partiellement subventionnés par la DRAC.

2. Réfection des abats son : Suite aux infiltrations d'eau inondant le second plancher du clocher, le conseil communal a souhaité prendre contact avec un menuisier afin de contrôler l'état des abats-son. Il s'avère que le bois est pourri. Un devis de 200.00 HT a été accepté par le conseil communal pour leur remise en état.

Travaux routiers :

Le conseil communal a présenté son programme d'entretien du domaine routier : le chemin rural de "La Ferme" ayant été dégradé lors des travaux sur le réseau d'alimentation d'eau potable, ce chemin a été proposé à la commission « voirie » de Souleuvre en Bocage pour l'année 2019.

Pour rappel : La Voie Communale (VC1) de l'église au Mesnil est toujours en attente de réfection. Des travaux de réseaux d'eau sont planifiés, ceux-ci débiteront courant février 2019 pour s'achever en fin d'année.

Cimetière :

Travaux de drainage : Après les fortes pluies printanières, l'eau s'infiltrait par l'entrée principale de l'église. Un devis de 992,50 € HT a également été accepté par le conseil communal afin de réaliser le drainage nécessaire.

D'autre part, le conseil communal a fait remarquer que les allées du cimetière n'étaient pas désherbées contrairement aux autres années. Compte tenu du nombre de visiteurs, le conseil communal demande un entretien régulier. Ce site est l'image de marque de notre petite commune historique.

Madame le Maire déléguée rappelle la problématique sur le traitement dans les cimetières après 2020, actuellement aucune méthode de traitement naturel n'est techniquement efficace. La commission environnement se réunit régulièrement pour trouver un moyen efficace et légal pour les années proches.

Le frelon asiatique est arrivé chez nous !

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite accidentellement et identifiée pour la première fois dans le sud de la France en 2004.

Le frelon asiatique est reconnaissable par:

- une couleur dominante noire
- le bout de l'abdomen orangé
- les pattes jaunes
- une taille de 3cm environ, plus petit que le frelon commun

Le nid :

- Peut atteindre 1 m de diamètre
- Forme de poire
- Jusqu'à 2000 individus par nid
- Situé souvent dans un arbre, haies ou dans un bâti, abri de jardin, avancée de toiture, encadrement de fenêtre voir aussi dans une cavité (creux d'arbre, mur en pierre.....)
- 1 seule entrée latérale

Les frelons asiatiques nourrissent leurs larves avec les protéines animales, qu'ils vont trouver chez les abeilles, mais aussi auprès d'un ensemble d'insectes, et également sur le poisson des étals et les cadavres de mammifères.

Ils ont un fort impact sur la biodiversité et l'apiculture. La prédation des pollinisateurs et la recherche de sucres, peuvent aussi impacter les productions fruitières, notamment cidricoles.

D'autre part, un enjeu de santé et sécurité publique est fort. En effet, s'ils se sentent menacés, les frelons asiatiques peuvent attaquer en groupe pour protéger leur nid. Le nombre de piqûres peut alors être conséquent et grave. A chaque fois qu'il y a eu des drames liés à ces piqûres, c'est parce que les victimes ont dérangé le nid.

Plan d'action dans le Calvados

Un plan d'action contre le frelon asiatique a été mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La destruction des nids secondaires est à la charge des communes qui peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental du Calvados.

Mais quelles consignes pour les particuliers et riverains ?

- ☞ Vous devez déclarer le nid à la mairie déléguée concernée en précisant l'adresse et l'emplacement du nid où il se situe.
- ☞ Vous devez vous mettre en sécurité, rester à distance du nid pour ne pas subir d'attaque collective.
- ☞ Vous ne devez pas vous approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger (taille de haie, débroussaillage ou toute source de vibrations....)
- ☞ Vous ne devez pas détruire le nid par vous-même car vous ne disposez pas d'équipements de protection adaptés, ni de moyens de destruction performants.

Dans notre commune historique, nous avons recensé 4 nids de frelons asiatiques.



MALLOUÉ

ÉVÈNEMENTS

CLIMAT Durant le mois de janvier, les cours d'eau du Bocage virois, petits et grands, n'ont pas passé beaucoup de temps dans leur lit. À certains endroits, La Vire fut parfois à plus de 100 m de large. Le lundi 22 janvier 2018, la Vire était à 2,42 m au point de contrôle de Malloué, soit à 21 petits centimètres de son record de janvier 1995. Si le moulin a eu les pieds dans l'eau, la route n'a pas été coupée.



GALETTE DES ROIS

Les habitants de Malloué ont été conviés à la galette des Rois le 13 janvier 2018 ainsi qu'au repas champêtre le 9 juin 2018.

BALADE CONTÉE

Balade contée avec le veilleur de nuit "Jean-François Bouvier" organisée par l'ATVS les vendredis 20 et 27 juillet 2018, 130 randonneurs ont participé à ces 2 soirées.



11 NOVEMBRE

Nous avons fêté ce 100^{ème} anniversaire de la fin de la Grande Guerre. Les 20 communes se sont rassemblées pour commémorer ce souvenir de ces soldats "morts pour la France" à Le Bénvy-Bocage.

En mémoire de nos 2 soldats et conseillers municipaux morts pour la France :

Pierre Victor Florent Duchemin

Né le 22/10/1883 à Campagnolles

Fils de Jules Albert Duchemin et de Marie

Pauline Léonie Denis

Cultivateur, il vivait à Malloué et était marié à Arthémise, Alice, Georgette Georget

Incorporé au 129^{ème} régiment d'Infanterie, il a été tué à l'ennemi entre le 22/05/1916 au 23/05/1916 à Douaumont dans La Meuse (55) à l'âge de 33 ans.

Charles Picard

Né le 21/12/1883 à La Graverie

Fils de Léopold Picard et d'Irma

Quesnay

Cultivateur, il vivait au Château de

Malloué et était marié à Emilia, Marie,

Armandine Porquet

Incorporé au 250^{ème} régiment

d'infanterie, décédé le 25/03/1918 à

Münster en Allemagne.

Je remercie aussi Graham Jeffs, ancien combattant qui a vécu dans notre commune pendant 25 années avant de rejoindre son pays natal "L'Angleterre", d'avoir accepté de porter notre drapeau d'ancien combattant avec honneur et fierté.



REPAS DES AÎNÉS

le 18 novembre 2018 a eu lieu le repas des aînés, cette année au restaurant « Le chapeau rouge » à Guilberville.

